

## VOS BESOINS

- Vous éprouvez des difficultés à traiter vos dossiers de départs en retraite ?
- Vous avez des **départs peu fréquents** ?
- Vous n'avez pas ou plus le temps de mettre à jour la carrière de vos agents ?
- Vous souhaitez avoir un accompagnement pour l'élaboration des dossiers sur votre espace personnalisé ? (affiliation, anomalie de déclaration, rétablissement, réversion, invalidité, validation de services...)
- Vous désirez comprendre **les différentes réformes des retraites** et les appliquer dans la gestion quotidienne des dossiers CNRACL.

## NOS SOLUTIONS

- Réaliser à votre place tout type de dossiers CNRACL papiers ou dématérialisés.
- Étudier les différentes possibilités de départ à la retraite de vos agents (carrière longue, fonctionnaire handicapé, invalidité ...)
- Si toutefois, vous souhaitez conserver la réalisation et le suivi de vos dossiers, le service "assistance retraites" du CDG 88 vous propose **un accompagnement pédagogique** vous permettant de mieux appréhender la réglementation et l'utilisation de l'espace personnalisé de la CNRACL.

TARIFS COLLECTIVITÉS*	AFFILIÉES	NON-AFFILIÉES
Actes matérialisés sur supports papiers	50€ / heure**	60€ / heure**
Actes dématérialisés	40€ / heure**	50€ / heure**

### ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL

Jusqu'à 5 participants maximum	📍 40€		👥 60€	
Session pédagogique d'une demi-journée	📍 40€	👥 60€	📍 60€	👥 80€
Minimum 10 participants	📍 30€		👥 50€	
Session pédagogique d'une demi-journée	📍 30€	👥 50€	📍 50€	👥 70€

\*Tarifs valables à compter du 18.10.2019

\*\*Un minimum d'une heure sera facturé

📍 AU CDG 88

👥 EN COLLECTIVITÉ



**Sarah BEN ISMAIL**  
Gestionnaire Retraites CNRACL  
Chargée de mission "Outils GPEEC"  
sbenismail@cdg88.fr  
Tél. 03 54 04 60 26



**Séverine GODENIR**  
Gestionnaire Carrières  
Retraites • Outils GPEEC  
sgodenir@cdg88.fr  
Tél. 03 29 35 77 24

## LES GARANTIES D'UNE TELLE PRESTATION OU POURQUOI NOUS FAIRE CONFIANCE ?

- Un traitement sûr de vos dossiers par nos gestionnaires,
- Une adaptation continue des méthodes de travail de nos gestionnaires aux évolutions techniques et réglementaires,
- Une clarification des situations les plus complexes, grâce à **l'expérience et l'expertise de nos gestionnaires.**

L'accompagnement pourra le cas échéant être élargi et concerner toute demande relative à une prestation de gestion administrative, d'expertise ou de conseil personnalisé.

### QUELLE PROCÉDURE POUR UNE DEMANDE D'INTERVENTION ?

ÉTAPE

1

La collectivité formule une demande d'intervention par le biais d'une lettre de commande en cochant les prestations qu'elle souhaite obtenir (prestation carrières, fiches de postes/entretiens professionnels, chômage, retraite).

ÉTAPE

2

Une estimation quantitative ou devis est adressé à la collectivité par le Pôle dès réception de la lettre de commande. Une convention de mise à disposition de personnel est transmise à la collectivité.

ÉTAPE

3

Si accord de la collectivité, prise d'une délibération habilitant l'autorité territoriale à signer la convention de mise à disposition de personnel.

ÉTAPE

4

Transmission par la collectivité de la convention signée au Pôle Carrières Instances Paritaires.

### Centre de Gestion des Vosges

Pôle Carrières Instances Paritaires

CS70055 • 59, rue Jean Jaurès • 88000 Epinal  
03 29 35 63 10 • [www.88.cdgplus.fr](http://www.88.cdgplus.fr)



PÔLE  
carrières  
ET instances paritaires

PÔLE  
carrières  
ET instances paritaires

UN NOUVEAU  
SERVICE  
D'EXPERTISE

DÉCOUVREZ  
NOS SOLUTIONS  
SUR MESURE



## VOS BESOINS

- Vous êtes nouvellement élu et avez besoin d'un **diagnostic "carrières"** des agents de votre collectivité ?
- Vous souhaitez connaître l'état de vos agents promouvables pour un avancement de grade ou une promotion interne ?
- Une réflexion est engagée par vos services sur la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (**RIFSEEP**) ou sur la vérification ou l'optimisation de certains **cycles de travail** ?
- Vous souhaitez un accompagnement sur la définition des **Lignes Directrices de Gestion** (LDG) issues de la loi du 6/8/2019 portant transformation de la Fonction Publique et devant être mises en place en 2021...
- Un règlement intérieur** n'a toujours pas été élaboré au sein de votre commune et il est urgent de le faire...

## NOS SOLUTIONS

- Établissement d'un **état des lieux** de votre structure.
- Réalisation d'un **diagnostic** et repérage des points forts et dysfonctionnements.
- Proposition de nouveaux modèles** d'actes ou contrats, proposition de différents scénarios pour la mise en place d'une organisation cohérente et efficace conforme à la réglementation.
- Accompagnement** à l'élaboration des saisines des instances paritaires le cas échéant et à la **mise en œuvre de plans d'action** adaptés à vos besoins.

## TARIFS\* À L'HEURE (COLLECTIVITÉS AFFILIÉES OU NON)

Actes et documents liés au déroulement de carrière	40€
Mise en place du RIFSEEP	40€
Toute autre demande de prestation de gestion administrative, d'expertise ou de conseil personnalisé.	40€

\*Tarifs valables à compter du 1.1.2020



**Brigitte VALDENAIRE**  
Responsable du Pôle Carrières  
et Instances Paritaires  
bvaldenaire@cdg88.fr  
Tél. 03 29 35 77 23



**Émilie KARM**  
Gestionnaire  
Instances Paritaires  
ekarm@cdg88.fr  
Tél. 03 54 04 62 33



**Sandie FELLMANN**  
Gestionnaire Carrières  
sfellmann@cdg88.fr  
Tél. 03 54 04 62 86

## VOS BESOINS

- Les fiches de postes n'ont jamais été mises en place au sein de votre collectivité ?
- Vous venez de prendre vos fonctions et souhaitez un accompagnement pour l'élaboration ou la mise à jour des fiches de postes ?
- Vous n'avez jamais réalisé d'entretiens professionnels et devenez évaluateur pour la première fois ?
- Vous êtes chargé(e) de préparer les dossiers de convocations et souhaitez connaître les modalités d'organisation, de communication et de recours de l'entretien professionnel ?

## NOS SOLUTIONS

L'entretien professionnel, **moment privilégié de dialogue** entre le supérieur hiérarchique direct et l'agent, s'est substitué définitivement au dispositif de notation.

La mise en place des entretiens professionnels rend la rédaction de fiches de poste obligatoire pour tous les agents évalués.

**▲ Rappel : L'autorité territoriale a l'obligation d'apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 du décret n° 2014-1526.**

- Accompagnement personnalisé** dans la mise en place de votre démarche d'évaluation, en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Étude de vos fiches de postes existantes ou à venir.

TARIFS COLLECTIVITÉS*	AFFILIÉES		NON-AFFILIÉES	
<b>ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ENCADRANTS/ÉVALUATEURS</b>				
<b>Jusqu'à 5 participants maximum</b> Session pédagogique d'une demi-journée	📍 40€	👤 60€	📍 60€	👤 80€
<b>Minimum 10 participants</b> Session pédagogique d'une demi-journée	📍 30€	👤 50€	📍 50€	👤 70€
Accompagnement technique à distance sur le logiciel (par téléphone)	30€		40€	

\*Tarifs **par participant** valables à compter du 18.10.2019

📍 **AU CDG 88**

👤 **EN COLLECTIVITÉ**



**Sarah BEN ISMAIL**  
Gestionnaire Retraites CNRACL  
Chargée de mission "Outils GPEEC"  
sbenismail@cdg88.fr  
Tél. 03 54 04 60 26



**Séverine GODENIR**  
Gestionnaire Carrières  
Retraites • Outils GPEEC  
sgodenir@cdg88.fr  
Tél. 03 29 35 77 24

## VOS BESOINS

- Au quotidien, vous pouvez être confrontés à plusieurs situations telles que :
  - la non-réintégration après disponibilité faute de postes vacants,
  - le licenciement pour inaptitude physique,
  - le licenciement pour insuffisance professionnelle,
  - le refus de titularisation,
  - la fin de CDD,
  - le licenciement pour faute grave,
  - la révocation de titulaire,
  - la démission,
  - la rupture conventionnelle,
  - le suivi des dossiers de calcul d'activité réduite,

- Et vous devez verser une allocation de retour à l'emploi.**

La situation de vos agents ou la législation de l'indemnisation chômage évolue et il est nécessaire de mettre à jour les droits aux allocations de retour à l'emploi de vos agents.

## NOS SOLUTIONS

- Instruire et établir la simulation de vos demandes** ainsi que **le suivi mensuel des droits** à l'allocation chômage,
- Étudier les droits en cas de reprise de travail ou de changement de législation,
- Apporter une assistance juridique** sur des situations complexes.

## TARIFS PAR DOSSIER

(COLLECTIVITÉS AFFILIÉES OU NON)

Étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	158€
Suivi mensuel des droits aux allocations	8€
Étude du droit en cas de reprise ou réadmission ou mise à jour du dossier après simulation	90€
Étude du cumul de l'allocation avec reprise d'activités réduites	39€
Étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	21€
Étude juridique : analyse de situations complexes	158€

\*Tarifs valables à compter du 18.10.2019



**Sandie FELLMANN**  
Gestionnaire Carrières  
sfellmann@cdg88.fr  
Tél. 03 54 04 62 86



**Émilie KARM**  
Gestionnaire  
Instances Paritaires  
ekarm@cdg88.fr  
Tél. 03 54 04 62 33